

- Je soussigné(e), Mme./Mlle./M. :
- Titulaire de la CIN / Passeport N : étudiant(e) inscrit(e) en :
- Attributaire de la Chambre : Individuelle/Double N° :

M'engage à:

- Occuper la chambre personnellement et exclusivement durant toute la période de mes études y compris les week-ends et les jours fériés pendant une durée de 11 mois allant du 01 Septembre au 30 Juillet minimum pour les classes préparatoires et 10 mois pour les autres filières ;
- Signer avec la Direction de l'ESTEM un état des lieux d'entrée et de sortie ;
- Notifier tout départ des logements de l'ESTEM par écrit à la Direction avec un préavis d'un mois ;
- Mettre à niveau mon dépôt de caution à chaque fois que demandé par l'administration ;
- Respecter le règlement intérieur des logements de l'ESTEM dont j'ai pris connaissance et auquel j'adhère sans réserve ;
- Verser à la Direction, lors de la signature du présent engagement, la caution conformément à l'article 2 du règlement intérieur, ainsi que le loyer du 1^{er} mois et frais annuels de syndic ;
- Payer mensuellement le loyer avant le 5^{ème} jour du mois ; autrement j'accepte de payer 500 dirhams de plus pour les indemnités de retard ;
- Payer le loyer des mois restants si je quitte ma chambre avant le mois de Juin ;
- Payer les charges d'eau et d'électricité mensuellement selon la méthode choisie par la direction (montant à payer mensuellement au service de comptabilité de l'école ou montant à payer directement à LYDEC puis apporter le reçu de paiement au service de comptabilité de l'école)
- Ne faire et ne laisser faire aucun travaux par qui ce soit, si ce n'est autorisé par la direction ;
- Tenir ma chambre, les cuisines et les salles de bains dans un état de propreté irréprochable au risque de me faire exclure de mon logement ;

N.B :

- Tout dégât constaté lors de l'établissement de l'état des lieux -sortie- fera l'objet d'une retenue sur la caution comme prévu dans le Règlement Intérieur, la responsabilité des Résidents des chambres doubles demeure solidaire.
- Des frais supplémentaires sont appliqués en cas de retour de chèque impayé ou de non justification de paiement avant échéance (reçu présenté en retard).

En cas de non-paiement du loyer au plus tard le 5^{ème} jour du mois concerné, le Résident reçoit un avertissement le 6^{ème} jour, puis sera expulsé le 7^{ème} jour.

Signature Légalisée du Résident

ESTEM

4-6, Rue Moussa Bnou Nouceir,
Bd Moulay Youssef, Quartier Gautier
20060 - Casablanca - Maroc
Tél : +212(0) 522-260 260
E-mail : information@estem.ma
Site : www.estem.ma